



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENUE EN VIDÉOCONFÉRENCE LE
10 JANVIER 2022 À 19 H**

Personne(s) présente(s) :

Charles Brochu, président
Jacinthe Gagnon, Conseillère municipale - District 1
Dominic Fortin, Conseiller municipal - District 2
François Boily, Conseiller municipal - District 3
Lucie Laroche, Conseillère municipale - District no 4
Marie Gagnon, Conseillère municipale - District 5
Lorne Trudel, Conseiller municipal - District no 6

Richard Labrecque, greffier-trésorier

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Charles Brochu, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Ouverture de la séance et greffe
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux
- 1.4 Correspondance, dépôt et information
- 1.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé 2022
- 1.6 Adoption - Modifications des espaces de stationnements sur les terrains municipaux et des voies publiques assujetties à l'interdiction de stationnement hivernal à l'annexe du Livre IV du règlement numéro 717 relatif à la gestion des réseaux municipaux

2. Finances et Administration

- 2.1 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires
- 2.2 Présentation et adoption - Règlement général 730 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 1 150 000 \$ pour le financement et la réalisation de travaux aux barrages des lacs Morin et Beauport
- 2.3 Présentation et adoption - Règlement général 731 - Règlement décrétant un emprunt de 2 900 000 \$ et des dépenses en immobilisations pour l'année 2022 (parapluie)

3. Direction générale

- 3.1 Engagement - Personnel occasionnel et temporaire - 2022
- 3.2 Engagement - Inspectrice en bâtiment - Service de l'urbanisme et développement durable
- 3.3 Nomination - Représentants municipaux aux Habitations St-Dunstan
- 3.4 Nomination - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - 2022
- 3.5 Adoption - Corrections aux conditions de travail 2022-2026 des employés municipaux
- 3.6 Autorisation de signature - Demande de subvention au programme Emploi-Été Canada 2022



4. Travaux publics

- 4.1 Autorisation de signature - Disposition et traitement des ordures ménagères – 2022
- 4.2 Autorisation de signature - Entente sur la disposition du recyclage – Centre de tri de la Ville de Québec 2022

5. Loisirs, culture et vie communautaire

- 5.1 Autorisation de dépenses - Soirée reconnaissance des bénévoles 2022
- 5.2 Autorisation - Demande d'amendement à la convention de gestion du parc des Sentiers-du-Moulin au niveau des assurances par sinistre

6. Urbanisme et développement durable

- 6.1 Autorisation de permis – Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)
- 6.2 Dérogation mineure - 2021-20004 - 19 chemin de la Brunante
- 6.3 Dépôt - Procès-verbal du CCU du 17 novembre 2021
- 6.4 Adoption - Projet de Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 09-192 afin de retirer l'usage résidentiel des usages compatibles avec l'aire d'affectation récréative du golf du Mont-Tourbillon
- 6.5 Adoption - Projet de Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de retirer l'usage résidentiel des usages autorisés dans la zone récréative RI-311 du golf du Mont-Tourbillon
- 6.6 Adoption - Participation au service de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier pour l'année 2022

7. Protection contre l'incendie

- 7.1 Autorisation - Exclure les autres risques au schéma de couverture de risques

8. Varia

- 8.1 Aucun

9. Période de questions

- 9.1 Période de questions - Écrite

10. Levée de l'assemblée

1.1 Ouverture de la séance et greffe

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

001-2022

1.2 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon



APPUYÉ par Monsieur François Boily
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Retrait à l'ordre du jour du(des) point(s) suivant(s) :

6.2 Dérogation mineure - 2021-20004 - 19 chemin de la Brunante

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

002-2022

1.3 Adoption des procès-verbaux

Les membres du conseil ont reçu dépôt du(des) procès-verbal(aux) suivant(s) par le secrétaire-trésorier dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

Séance ordinaire du 6 décembre 2021
Séances extraordinaires du 13 décembre 2021

La rédaction du(des) procès-verbal(aux) étant jugée conforme aux délibérations.

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

D'adopter le(les) procès-verbal(aux) ci-haut mentionné(s) tel(s) que déposé(s).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4 Correspondance, dépôt et information

Correspondance

Aucune

Dépôt

Aucun

Information

Aucune

1.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé 2022

Madame Marie Gagnon donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé 2022 et le secrétaire-trésorier dépose ledit projet de règlement.

003-2022

1.6 Adoption - Modifications des espaces de stationnements sur les terrains municipaux et des voies publiques assujetties à l'interdiction de stationnement hivernal à l'annexe du Livre IV du règlement numéro 717 relatif à la gestion des réseaux municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite tarifer le stationnement au parc de la Gentiane;

ATTENDU QUE la Municipalité a ajouté sur plusieurs chemins des affiches rappelant que le stationnement



hivernal est interdit du 1er novembre au 15 avril sur tous les chemins de la Municipalité;

ATTENDU QUE

ces modifications de la tarification et des affichages de stationnement se font par l'amendement de l'annexe du Livre IV du règlement numéro 717, annexe traitant de la voirie publique;

ATTENDU QUE

conformément au premier alinéa de l'article 8 dudit règlement, toutes modifications aux annexes se font par résolution du conseil;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
 APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
 ET RÉSOLU :

De supprimer la référence au parc de la Gentiane dans le premier paragraphe de l'Annexe 4-G relatif aux stationnements municipaux où le stationnement est gratuit et d'ajouter la référence suivante au deuxième paragraphe de l'Annexe 4-G relatif aux stationnements municipaux où le stationnement est payant :

« - Stationnement municipal situé au 230, chemin du Tour-du-Lac (ptie de lot 1 497 555) (parc de la Gentiane) »;

De remplacer le tableau relatif au « Stationnement hivernal interdit en tout temps du 1^{er} novembre au 15 avril sur les voies publiques de la Municipalité » à l'Annexe 4-A 2 par le suivant :

Stationnement hivernal interdit en tout temps du 1 ^{er} novembre au 15 avril sur les voies publiques de la Municipalité			
Chemin	Localisation	Direction	Numéro de résolution
Du Boisé	Intersection boul. du Lac	Nord	
Du Brûlé	Intersection boul. du Lac	Nord	
Montée du Bois-Franc	Intersection boul. du Lac	Sud	
Du Village	Intersection du ch. du Tour-du-Lac	Nord	
Du Tour-du-Lac	Intersection boul. du Lac	Est	
Du Tour-du-Lac	Intersection ch. de la Furtive	Est	
Du Godendard	Intersection du ch. du Tour-du-Lac	Sud	
De Sévrier	Intersection du ch. du Tour-du-Lac	Sud	
Du Grand-Bornand	Intersection du ch. du Tour-du-Lac	Sud	
Du Tour-du-Lac	Intersection Traverse de Laval	Est-Ouest	
Montée du Golf	Intersection du ch. du Tour-du-Lac	Nord	
Des Lacs	Intersection du ch. du Tour-du-Lac	Nord	
Du Bord-de-l'Eau	Intersection ch. des Lacs	Ouest	
Des Lacs	Intersection ch. du Buisson	Est-Ouest	
De l'Éperon	Intersection du ch. du Tour-du-Lac	Nord	
De la Vallée	Intersection ch. des Lacs	Nord	
Du Moulin	Intersection ch. des Lacs	Est	
Du Moulin	Limite du territoire de la Municipalité	Ouest	
Des Îlots	Intersection ch. des Lacs	Sud	
De la Passerelle	Intersection ch. du Moulin	Sud	
Traverse de Laval	Intersection ch. du Tour-du-Lac	Est	
De la Savane	Intersection Traverse de Laval	Sud	
De l'Anse	Intersection Traverse de Laval	Sud	
Du Lac-Tourbillon	Intersection Traverse de Laval	Sud	
Traverse de Laval	Limite du territoire de la Municipalité	Ouest	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

004-2022

2.1

Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires

ATTENDU QUE le directeur du Service des finances et de l'administration a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de décembre 2021, ainsi que la liste des engagements budgétaires.

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon



APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de décembre 2021 totalisant une somme de 2 072 901,27\$ et la liste des engagements budgétaires, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

005-2022

2.2

Présentation et adoption - Règlement général 730 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 1 150 000 \$ pour le financement et la réalisation de travaux aux barrages des lacs Morin et Beauport

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ;
il explique également, s'il y a lieu, les modifications entre le projet de règlement déposé lors de l'avis de motion et le règlement soumis à l'adoption;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Monsieur Dominic Fortin
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 730 Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 1 150 000 \$ pour le financement et la réalisation de travaux aux barrages des lacs Morin et Beauport.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

006-2022

2.3

Présentation et adoption - Règlement général 731 - Règlement décrétant un emprunt de 2 900 000 \$ et des dépenses en immobilisations pour l'année 2022 (parapluie)

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ;
il explique également, s'il y a lieu, les modifications entre le projet de règlement déposé lors de l'avis de motion et le règlement soumis à l'adoption;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Monsieur Dominic Fortin
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 731 Règlement décrétant un emprunt de 2 900 000 \$ et des dépenses en immobilisations pour l'année 2022 (parapluie).

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



007-2022

3.1 Engagement - Personnel occasionnel et temporaire - 2022

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
 APPUYÉ par Monsieur François Boily
 ET RÉSOLU :

De renouveler l'embauche des employés occasionnels et temporaires suivants pour l'année 2022 (du 15 janvier 2022 au 15 janvier 2023) aux postes et échelons décrits ci-après. Toutes les autres conditions sont celles prévues aux conditions de travail en vigueur.

Nom	Prénom	Postes occasionnels et temporaires	Horaire	Échelon
Varin Beaulieu	Catherine	Surveillant plateau/concierge	Variable	1
Garon	Hans	Étudiant secondaire	Variable	1
Glode	Cédric	Étudiant secondaire	Variable	1
Martel	Antoine	Étudiant secondaire	Variable	1
Bélanger	Antoine	Étudiant secondaire	Variable	1
Jovan	Jérémie	Étudiant secondaire	Variable	1
Coderre	Mathis	Étudiant secondaire	Variable	1
Côté	Dérék	Surveillant plateau/concierge	Variable	2
L'Heureux	Pierre-Karl	Surveillant plateau/concierge	Variable	1
Lavoie	Jean-Christian	Surveillant plateau/concierge	Variable	1
Tremblay	Raphaël	Surveillant plateau/concierge	Variable	1
Roberge	Alexys	Surveillant plateau/concierge	Variable	1
Masson	Antoine	Surveillant plateau/concierge	Variable	1
Caron	Martin	Surveillant plateau/concierge	Variable	2
Gosselin	Étienne	Surveillant plateau/concierge	Variable	2
Baillargeon	Érika	Surveillant plateau/concierge	Variable	1
Tremblay	Camille	Surveillant plateau/concierge	Variable	1
Doyon	Lina	Préposée aux prêts	Variable	6
Armishaw	Nathan	Préposé aux prêts	Variable	1
Pelletier	Francine	Préposée aux prêts	Variable	6
Caron	Catherine	Surveillant plateau/concierge	Variable	1
Mc Manus	June	Secrétaire-réceptionniste	Variable	3
Gagnon	Lucie	Secrétaire-réceptionniste	Variable	6

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

008-2022

3.2 Engagement - Inspectrice en bâtiment - Service de l'urbanisme et développement durable

ATTENDU les recommandations du directeur du service de l'urbanisme et développement durable ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
 APPUYÉ par Monsieur Dominic Fortin
 ET RÉSOLU :

D'engager en date du 24 janvier 2022, madame Noémie Boudreault à titre d'« Inspectrice en bâtiment - Service de l'urbanisme et développement durable » à l'échelon 5 des conditions salariales avec une reconnaissance de 3 année(s) d'ancienneté au 1^{er} janvier de l'année courante aux fins du calcul des vacances.



Toutes les autres conditions sont celles prévues aux conditions de travail en vigueur.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

009-2022

3.3 Nomination - Représentante municipale aux Habitations St-Dunstan

ATTENDU QUE ce conseil juge opportun de nommer une représentante municipale à l'Office municipal d'habitation (OMH) des Habitations St-Dunstan;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Dominic Fortin
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

De nommer madame la conseillère Marie Gagnon, représentante municipale, pour l'année 2022.

Que madame Gagnon représente les intérêts de la municipalité en tant que membre et fasse rapport au conseil municipal des activités de l'OMH.

Que l'OMH Les Habitations St-Dunstan modifie la composition de leur conseil d'administration (CA) afin de réduire à un seul membre les représentants de la municipalité de Lac-Beauport au sein de ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

010-2022

3.4 Nomination - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - 2022

ATTENDU QUE conformément au Règlement 715 constituant le comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal doit procéder annuellement à la nomination des membres ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Dominic Fortin
APPUYÉ par Madame Jacinthe Gagnon
ET RÉSOLU :

De nommer les membres suivants sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année 2022.

No	NOM	POSTE
1	Marie Ignaczak	Présidente
2	Dominic Fortin	Représentant du conseil
3	Danielle Pelletier	Secrétaire
4	Denis Leclerc	Membre
5	Mélanie Pettigrew	Membre
6	Marie-Claude Barbe	Membre
7	Vincent Perron	Membre

De nommer monsieur François Bienvenu, chef d'équipe, inspecteur en bâtiment, à titre de soutien technique pour l'année 2022 pour : la préparation des ordres du jour, le dépôt des demandes et analyses permis et de dérogations, les avis de convocation et l'opération du logiciel de comité sans papier (SYGED).

Que les mandats du comité soient ceux décrits à l'article 3 du règlement 715.



Que ces personnes représentent les intérêts de la municipalité en tant que membre et fassent rapport au conseil municipal de leurs activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

011-2022

3.5 Adoption - Corrections aux conditions de travail 2022-2026 des employés municipaux

ATTENDU QUE des erreurs se sont produites dans les textes des conditions de travail des cols blancs, des cols bleus et des cadres 2022-2026;

ATTENDU QUE ce conseil juge opportun de corriger ces erreurs par résolution;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
 APPUYÉ par Monsieur François Boily
 ET RÉSOLU :

De modifier l'annexe « A » des conditions de travail des cols blancs, des cols bleus et des cadres comme suit :

EMPLOYÉS		TITRE	HORAIRE	ÉCHELON DE L'EMPLOYÉ	ANCIENNETÉ AUX FINS DE VACANCES
NOM	PRÉNOM				
EMPLOYÉS RÉGULIERS (Cols blancs)					
BOUCHARD-LAMONTAGNE	OLIVIER	Inspecteur en bâtiment	T-plein Variable	7	2013 / 9 ans
BIENVENU	FRANÇOIS	Chef d'équipe - Inspecteur en bâtiment	T-plein Variable	7	2016 / 6 ans
MAILLOUX	CLAUDIE	Chef d'équipe - Gestion documentaire avec DEC	T-plein Variable	6	2016 / 6 ans
VIENS	GUILLAUME	Inspecteur et technicien en environnement	T-plein Variable	2	2021 / 1 an

EMPLOYÉS		TITRE	HORAIRE	ÉCHELON DE L'EMPLOYÉ	ANCIENNETÉ AUX FINS DE VACANCES
NOM	PRÉNOM				
EMPLOYÉS RÉGULIERS (Cols bleus)					
SELLENET	VINCENT	Technicien en eau / Hygiène du milieu	T-plein Variable	6	2019 / 3ans
FONTAINE	SHARON	Chef d'équipe (matières résiduelles)	T-plein Variable	2	2021 / 1 an

EMPLOYÉS		TITRE	HORAIRE	ÉCHELON DE L'EMPLOYÉ	ANCIENNETÉ AUX FINS DE VACANCES
NOM	PRÉNOM				
EMPLOYÉS RÉGULIERS (Cadres)					
RICHARD	ÉRIC	Directeur protection contre l'incendie (Classe 3)	T-plein Variable	10	2016 / 6 ans



De modifier l'annexe « B » des conditions de travail des cols blancs en ajoutant les grilles salariales suivantes :

Chef d'équipe Inspecteur en bâtiment										
Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Annuel	56 482 \$	57 611 \$	58 764 \$	59 939 \$	61 138 \$	62 360 \$	63 608 \$	64 880 \$	66 177 \$	67 501 \$
Horaires	31.03 \$	31.65 \$	32.29 \$	32.93 \$	33.59 \$	34.26 \$	34.95 \$	35.65 \$	36.36 \$	37.09 \$
2022	58 176 \$	59 340 \$	60 526 \$	61 737 \$	62 972 \$	64 231 \$	65 516 \$	66 826 \$	68 163 \$	69 526 \$
2023	31.96 \$	32.60 \$	33.26 \$	33.92 \$	34.60 \$	35.29 \$	36.00 \$	36.72 \$	37.45 \$	38.20 \$
2024	59 921 \$	61 120 \$	62 342 \$	63 589 \$	64 861 \$	66 158 \$	67 481 \$	68 831 \$	70 208 \$	71 612 \$
2025	32.92 \$	33.58 \$	34.25 \$	34.94 \$	35.64 \$	36.35 \$	37.08 \$	37.82 \$	38.58 \$	39.35 \$
2026	61 719 \$	62 953 \$	64 213 \$	65 497 \$	66 807 \$	68 143 \$	69 506 \$	70 896 \$	72 314 \$	73 760 \$
2027	33.91 \$	34.59 \$	35.28 \$	35.99 \$	36.71 \$	37.44 \$	38.19 \$	38.95 \$	39.73 \$	40.53 \$
2028	63 571 \$	64 842 \$	66 139 \$	67 462 \$	68 811 \$	70 187 \$	71 591 \$	73 023 \$	74 483 \$	75 973 \$
2029	34.93 \$	35.63 \$	36.34 \$	37.07 \$	37.81 \$	38.56 \$	39.34 \$	40.12 \$	40.92 \$	41.74 \$

Chef d'équipe avec formation collégiale DEC										
Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Annuel	52 052 \$	53 093 \$	54 155 \$	55 238 \$	56 343 \$	57 470 \$	58 619 \$	59 791 \$	60 987 \$	62 207 \$
Horaires	28.60 \$	29.17 \$	29.76 \$	30.35 \$	30.96 \$	31.58 \$	32.21 \$	32.85 \$	33.51 \$	34.18 \$
2022	53 614 \$	54 686 \$	55 780 \$	56 895 \$	58 033 \$	59 194 \$	60 378 \$	61 585 \$	62 817 \$	64 073 \$
2023	29.46 \$	30.05 \$	30.65 \$	31.26 \$	31.89 \$	32.52 \$	33.17 \$	33.84 \$	34.51 \$	35.21 \$
2024	55 222 \$	56 326 \$	57 453 \$	58 602 \$	59 774 \$	60 970 \$	62 189 \$	63 433 \$	64 701 \$	65 995 \$
2025	30.34 \$	30.95 \$	31.57 \$	32.20 \$	32.84 \$	33.50 \$	34.17 \$	34.85 \$	35.55 \$	36.26 \$
2026	56 879 \$	58 016 \$	59 177 \$	60 360 \$	61 567 \$	62 799 \$	64 055 \$	65 336 \$	66 642 \$	67 975 \$
2027	31.25 \$	31.88 \$	32.51 \$	33.16 \$	33.83 \$	34.50 \$	35.19 \$	35.90 \$	36.62 \$	37.35 \$
2028	58 585 \$	59 757 \$	60 952 \$	62 171 \$	63 414 \$	64 683 \$	65 976 \$	67 296 \$	68 642 \$	70 014 \$
2029	32.19 \$	32.83 \$	33.49 \$	34.16 \$	34.84 \$	35.54 \$	36.25 \$	36.98 \$	37.72 \$	38.47 \$

Chef d'équipe sans formation collégiale DEC										
Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Annuel	49 904 \$	50 902 \$	51 921 \$	52 959 \$	54 018 \$	55 098 \$	56 200 \$	57 324 \$	58 471 \$	59 640 \$
Horaires	27.42 \$	27.97 \$	28.53 \$	29.10 \$	29.68 \$	30.27 \$	30.88 \$	31.50 \$	32.13 \$	32.77 \$
2022	51 402 \$	52 430 \$	53 478 \$	54 548 \$	55 639 \$	56 751 \$	57 886 \$	59 044 \$	60 225 \$	61 430 \$
2023	28.24 \$	28.81 \$	29.38 \$	29.97 \$	30.57 \$	31.18 \$	31.81 \$	32.44 \$	33.09 \$	33.75 \$
2024	52 944 \$	54 002 \$	55 082 \$	56 184 \$	57 308 \$	58 454 \$	59 623 \$	60 816 \$	62 032 \$	63 272 \$
2025	29.09 \$	29.67 \$	30.27 \$	30.87 \$	31.49 \$	32.12 \$	32.76 \$	33.42 \$	34.08 \$	34.77 \$
2026	54 532 \$	55 623 \$	56 735 \$	57 870 \$	59 027 \$	60 208 \$	61 412 \$	62 640 \$	63 893 \$	65 171 \$
2027	29.96 \$	30.56 \$	31.17 \$	31.80 \$	32.43 \$	33.08 \$	33.74 \$	34.42 \$	35.11 \$	35.81 \$
2028	56 168 \$	57 291 \$	58 437 \$	59 606 \$	60 798 \$	62 014 \$	63 254 \$	64 519 \$	65 810 \$	67 126 \$
2029	30.86 \$	31.48 \$	32.11 \$	32.75 \$	33.41 \$	34.07 \$	34.76 \$	35.45 \$	36.16 \$	36.88 \$

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

012-2022

3.6

Autorisation de signature - Demande de subvention au programme Emploi-Été Canada 2022

IL EST PROPOSÉ par : Madame Marie Gagnon
 APPUYÉ par : Madame Jacinthe Gagnon
 ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme et développement durable ou le directeur général à signer le document « Demande de subvention au programme Emploi-Été Canada 2022 » ainsi que tous documents pertinents à cet effet.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

013-2022

4.1

Autorisation de signature - Disposition et traitement des ordures ménagères – 2022

ATTENDU QU' il serait plus avantageux de reconduire l'entente entre la Régie régionale de Portneuf pour la disposition et le traitement des ordures ménagères compte tenu du coût élevé des autres installations de la région;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 621 et suivantes du code municipal permettent à la Municipalité d'établir des ententes de services avec une régie intermunicipale sans appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ par : Monsieur Lorne Trudel
 APPUYÉ par : Monsieur Dominic Fortin



ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer le document « Disposition et traitement des ordures ménagères – Année 2022 » avec la Régie régionale de Portneuf ainsi que tous documents pertinents à cet effet.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

014-2022

4.2 Autorisation de signature - Entente sur la disposition du recyclage – Centre de tri de la Ville de Québec 2022

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures ;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 621 et suivants du code municipal permettent à la Municipalité d'établir des ententes de services avec un palier de gouvernement sans appel d'offres ;

IL EST PROPOSÉ par : Monsieur Lorne Trudel

APPUYÉ par : Monsieur Dominic Fortin

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer le document « Entente sur la disposition du recyclage – Centre de tri de la Ville de Québec » ainsi que tous documents pertinents à cet effet.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

015-2022

5.1 Autorisation de dépenses - Soirée reconnaissance des bénévoles 2022

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily

APPUYÉ par Madame Lucie Laroche

ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à engager des dépenses pour réaliser le projet de « soirée reconnaissance des bénévoles 2022 » pour un montant maximum de 14 000 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

016-2022

5.2 Autorisation - Demande d'amendement à la convention de gestion du parc des Sentiers-du-Moulin au niveau des assurances par sinistre

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily

APPUYÉ par Madame Lucie Laroche

ET RÉSOLU :



D'autoriser l'amendement au paragraphe 12.2 de la convention de gestion signée entre la Municipalité et la Société des Sentiers du Moulin (SSDM) pour y refléter un montant de 2 millions de couvertures minimales par sinistre et un total de ses polices de 6 millions.

D'autoriser le directeur général et le maire à signer tous les documents relatifs à cet amendement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

017-2022

6.1 Autorisation de permis – Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-198, la réalisation de certains permis requiert l'approbation du conseil municipal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et documents et qu'il a émis des recommandations pour ces projets présentés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Dominic Fortin
 APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
 ET RÉSOLU :

D'autoriser ou de refuser selon le cas, l'émission des permis, ci-après décrits au tableau synthèse.

No. demande de permis	Objet	Décision du conseil
2021-00897	L'implantation et la modification d'enseignes murales et détachées d'un centre commercial planifié (Règl. 09-198, art. 43) 1020 boulevard du Lac Lots 1 821 277 et 1 821 869	Acceptée
2021-00444	La construction d'une piscine et d'une plateforme dans la bande de protection d'un secteur de forte pente (Règl. 09-198, art. 55.13) 6 montée du Saint-Castin Lot 3 593 146	Refusée
2021-00745	L'agrandissement de la résidence unifamiliale dans la norme d'éloignement par rapport à la ligne des hautes eaux de la rivière Jaune (Règl. 09-198, art. 55.15) 508A chemin du Tour-du-Lac Lot 1 821 697	Acceptée
2021-00909	La construction d'une résidence unifamiliale isolée dans un projet intégré résidence unifamiliale isolée dans un projet intégré (Règl. 09-198, art. 46) 43-D chemin de la Passerelle Lot 6 395 978	Acceptée
2021-00864	La construction d'un bâtiment principal dans lequel est projeté un logement d'appoint réparti au rez-de-chaussée et à l'étage (Règl. 09-198, chapitre 5) 59 traverse de Laval Lot 5 846 236	Acceptée

Que ces acceptations ne portent que sur l'objet décrit en fonction du règlement 09-198 et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation municipale et d'urbanisme.

Qu'aucun permis ne soit émis avant que le Service des permis et inspections ait analysé la demande de permis et affirme que la demande est en tout point conforme aux normes et règlements municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



6.2 Dérégulation mineure - 2021-20004 - 19 chemin de la Brunante

Point retiré de l'ordre du jour

6.3 Dépôt - Procès-verbal du CCU du 17 novembre 2021

Le directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable dépose aux membres du conseil le document « Procès-verbal du CCU du 17 novembre 2021 » et les invite à le consulter.

018-2022

6.4 Adoption - Projet de Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 09-192 afin de retirer l'usage résidentiel des usages compatibles avec l'aire d'affectation récréative du golf du Mont-Tourbillon

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

D'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 09-192 afin de retirer l'usage résidentiel des usages compatibles avec l'aire d'affectation récréative du golf du Mont-Tourbillon.

Une consultation écrite est prévue à la mi-février 2022. Un avis public sera diffusé en ce sens conformément à la loi.

**ADOPTÉE SUR DIVISION
5 POUR / 2 CONTRE**

019-2022

6.5 Adoption - Projet de Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de retirer l'usage résidentiel des usages autorisés dans la zone récréative RI-311 du golf du Mont-Tourbillon

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

D'adopter le projet de Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de retirer l'usage résidentiel des usages autorisés dans la zone récréative RI-311 du golf du Mont-Tourbillon.

Une consultation écrite est prévue à la mi-février 2022. Un avis public sera diffusé en ce sens conformément à la loi.

**ADOPTÉE SUR DIVISION
5 POUR / 2 CONTRE**

020-2022

6.6 Adoption - Participation au service de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier pour l'année 2022

ATTENDU QUE la MRC de La Jacques-Cartier a déclaré compétence en regard du dossier du transport adapté régional le 21 septembre 2005 ;

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} septembre 2006, la MRC offre un service de transport adapté sur le territoire des municipalités participantes ;



- ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport participe au transport adapté offert par la MRC de La Jacques-Cartier et désigne la MRC de La Jacques-Cartier comme mandataire du service offert sur le territoire de la municipalité ;
- ATTENDU QUE la tarification est déterminée annuellement par résolution de la MRC, tant pour le service de transport collectif qu'adapté ;
- ATTENDU QUE le budget 2022 pour le transport adapté, adopté par la MRC en novembre 2021, s'élève à 179 913 \$;
- ATTENDU QUE la quote-part pour la municipalité de Lac-Beauport s'élève pour 2022 à 40 261 \$;
- ATTENDU QUE les municipalités participantes doivent, avant le 31 mars de chaque année, confirmer leur participation au service ainsi que le montant de leur quote-part afin que la MRC puisse répondre à l'une des exigences du programme de financement du transport adapté du ministère des Transports ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
APPUYÉ par Monsieur François Boily
ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Lac-Beauport confirme sa participation au transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier et verse la quote-part 2022 d'un montant maximum de 40 261 \$.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

021-2022

7.1

Autorisation - Exclure les autres risques au schéma de couverture de risques

- ATTENDU QUE le 21 mars 2016, le schéma de couverture de risques de la MRC de La Jacques-Cartier (ci-après MRC) a été attesté par le ministre de la Sécurité publique;
- ATTENDU QUE l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4) prévoit la révision du schéma de couverture de risques au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur;
- ATTENDU QUE le 4 mai 2021, le schéma de couverture de risques de la MRC débutera sa sixième année;
- ATTENDU QUE la MRC a préparé un échéancier afin de planifier les travaux de révision de l'actuel schéma de couverture de risques;
- ATTENDU QUE le comité technique participera au processus de révision du schéma et que le comité de révision soumettra les recommandations au conseil de la MRC;
- ATTENDU QUE le comité de révision requiert l'appui des municipalités de la MRC pour l'intégration des autres risques de sinistre au projet de révision du schéma de couverture de risque;
- ATTENDU QUE l'article 11 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4) prévoit une exonération de responsabilité lors d'une double intervention effectuée par un service de sécurité incendie;



ATTENDU QUE l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4) prévoit une exonération de responsabilité à l'égard des gestes posés par le personnel d'un service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE ce conseil ne juge pas opportun d'ajouter les autres risques au schéma de couverture.

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

De refuser la recommandation du comité de révision du schéma de couverture de risques de la MRC de La Jacques-Cartier d'inclure les autres risques de sinistre (spécialités autres que le combat incendie) dans la révision du schéma de couverture de risques.

D'en informer la MRC de La Jacques-Cartier afin qu'elle se gouverne en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.1 Période de questions - Écrite

À 20 h 02, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1- Mme Sophie Ouellet demande étant donné l'adoption des règlements aux points 6.4 et 6.5 de l'ordre du jour, est-ce que la poursuite intentée contre la municipalité, relativement à l'adoption du règlement précédent, a été abandonnée ?
RP : Monsieur le maire mentionne qu'aucune suite n'a été donnée à la mise en demeure et que la municipalité n'a pas pour autant d'indication d'abandon de la part des demandeurs.

2- M. Serge Hamel demande puisqu'il est prévu dans le PTI pour l'année 2023 un budget de 500 000 \$ pour une piste cyclable, où sera cette piste cyclable et pour quelle raison avoir choisi cet endroit ?
RP : Monsieur le maire mentionne que la localisation de la piste cyclable n'a pas encore été déterminée et que le conseil espère éviter de la faire.

Fin de la période de questions à 20 h 06.

10. Levée de l'assemblée

Le président lève l'assemblée à 20 h 06.

Charles Brochu, maire

Richard Labrecque, greffier-trésorier

ANNEXE 1
Liste des déboursés – Décembre 2021

LISTE DES COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2021 MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT			
NOM	DATE PAIEMENT	NUMERO	MONTANT
DEMERS ISABELLE	2022-01-11	26642	12 252.50 \$
2ND SKIN PROMOTION	2022-01-21	26643	1 423.66 \$
ARPO GROUPE-CONSEIL	2022-01-21	26644	65 190.83 \$
CARRIERES QUEBEC INC.	2022-01-21	26645	30 024.99 \$
C.C.A.P.TV	2022-01-21	26646	287.44 \$
CHABOT CONSTRUCTION	2022-01-21	26647	1 000.00 \$
COMOC SERVICES PAYSAGER	2022-01-21	26648	2 030.45 \$
DECAM	2022-01-21	26649	2 356.99 \$
DEPATIE JONAS	2022-01-21	26650	1 000.00 \$
EQUIP. DE SURVIE MARITIME ESM QUEBEC	2022-01-21	26651	1 264.73 \$
ERABLIERE DU LAC BEAUPORT	2022-01-21	26652	3 921.85 \$
EXPERTS EN LOCATION LOU-TEC	2022-01-21	26653	65.35 \$
FREESTYLE CANADA	2022-01-21	26655	3 000.00 \$
FRENIÈRE ALEXANDRE	2022-01-21	26656	1 000.00 \$
GRENIER MARTIN, BOUDREAU ISABELLE	2022-01-21	26657	1 000.00 \$
HAIE KEITH	2022-01-21	26658	150.00 \$
INFLUENCE SPORT	2022-01-21	26659	196.61 \$
IT CLOUD	2022-01-21	26660	2 353.35 \$
PUBLICITE MERITAS ENR.	2022-01-21	26661	102.96 \$
SHRED-IT INTERNATIONAL ULC	2022-01-21	26662	560.72 \$
SONORISATION DELTA ÉCLAIRAGE LTÉE	2022-01-21	26663	2 997.88 \$
BELL CANADA	2022-01-21	26664	11 281.74 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	2022-01-21	26665	150.00 \$
EMS STRUCTURE INC.	2022-01-11	407732	13 826.78 \$
JOSEPH ROBY PHOTOGRAPHE	2022-01-11	407733	574.88 \$
LAVERY, DE BILLY, AVOCATS	2022-01-11	407734	7 669.19 \$
SEBASTIEN ROY ELECTRICIEN	2022-01-11	407735	4 358.24 \$
DION-GONTHIER ANNE-JULIE,	2022-01-21	407736	1 849.56 \$
KUPFER CHRISTIAN, CHOUINARD	2022-01-21	407737	161.68 \$
LEPAGE MARIE-CHANTALE	2022-01-21	407738	709.90 \$
ACTION PROGEX INC.	2022-01-21	407739	281 711.86 \$
AIM ÉCO-CENTRE	2022-01-21	407740	918.19 \$
AINSCOW-LAMONTAGNE ERIC	2022-01-21	407741	13.97 \$
ASS. DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QC	2022-01-21	407742	51.74 \$
ASSAINI-CONSEIL	2022-01-21	407743	442.65 \$
AUX PRECIEUX TEMPS	2022-01-21	407744	159.70 \$
BCF S.E.N.C.R.L	2022-01-21	407745	610.76 \$
BEAUDOIN ÉRIK	2022-01-21	407746	261.44 \$
BEDARD SERRURIER	2022-01-21	407747	472.78 \$
BRANDT TRACTOR LTD.	2022-01-21	407748	2 689.68 \$
CAMERON-MORNEAU, RICHARD	2022-01-21	407749	600.00 \$
CANAC-MARQUIS GRENIER(ID:1895069)	2022-01-21	407750	596.64 \$
CANON CANADA INC	2022-01-21	407751	422.53 \$
CENTRE LOCA-TOUT (1993) INC.	2022-01-21	407752	3 283.55 \$
CLOUTIER MARILOU	2022-01-21	407753	112.50 \$
CMP MAYER INC.- ARSENAL	2022-01-21	407754	221.04 \$
CONSTRUCTION CITADELLE INC.	2022-01-21	407755	2 500.00 \$

NOM	DATE PAIEMENT	NUMERO	MONTANT
CONSTRUCTION & EXCAVATION DALLAS INC.	2022-01-21	407756	7 283.67 \$
COTÉ ISABELLE	2022-01-21	407757	45.16 \$
CREAPUB DESIGN	2022-01-21	407758	562.13 \$
CSE INCENDIE & SECURITE INC.	2022-01-21	407759	16 790.89 \$
DESHARNAIS SERVICE DE PNEUS INC.	2022-01-21	407760	3 295.68 \$
DIABOLO DESIGN ET WEB	2022-01-21	407761	1 279.68 \$
DLT ARPENTEURS-GÉOMÈTRE	2022-01-21	407762	3 553.79 \$
DRAPEAUX & BANNIERES L'ETENDARD INC.	2022-01-21	407763	2 303.09 \$
ELECAL	2022-01-21	407764	14 452.36 \$
ENTREPRISES B.L.C. INC.	2022-01-21	407765	624.43 \$
ENVIRONOR CANADA	2022-01-21	407766	4 576.23 \$
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	2022-01-21	407767	1 658.31 \$
EXCAVATION JOS PELLETIER (2007) INC.	2022-01-21	407768	643 822.65 \$
GAUTHIER KARINE	2022-01-21	407769	671.15 \$
GIROUX ARPENTAGE	2022-01-21	407770	172.46 \$
GLS CANADA - DICOM EXPRESS	2022-01-21	407771	62.16 \$
GROUPE ARCHAMBAULT INC.	2022-01-21	407772	1 086.82 \$
GROUPE CLR	2022-01-21	407773	506.54 \$
GROUPE CONSEIL CHG INC.	2022-01-21	407774	5 748.75 \$
GSI ENVIRONNEMENT	2022-01-21	407775	5 394.56 \$
IMPRESSION COULEUR	2022-01-21	407776	229.19 \$
JOURNAL.CA INC.	2022-01-21	407777	718.59 \$
LABORATOIRE HYGIENEX INC.	2022-01-21	407778	109.65 \$
LABRECQUE RICHARD	2022-01-21	407779	41.71 \$
LAM-É ST-PIERRE	2022-01-21	407780	158.45 \$
LARIVIÈRE YAN, GRAPHISTE CONSEIL	2022-01-21	407781	859.44 \$
LATULIPPE (30300)	2022-01-21	407782	417.17 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	2022-01-21	407783	1 114.64 \$
LIBRAIRIE MORENCY	2022-01-21	407784	511.04 \$
LIBRAIRIE LA LIBERTÉ	2022-01-21	407785	910.88 \$
LUMISOLUTION INC.	2022-01-21	407786	160.29 \$
MAILLOUX CLAUDIE N.	2022-01-21	407787	60.00 \$
MALLETTE	2022-01-21	407788	5 173.88 \$
MARIER JOSÉE	2022-01-21	407789	84.53 \$
MARTIN & LEVESQUE (1983) INC.	2022-01-21	407790	137.51 \$
MEDIAPRIM	2022-01-21	407791	2 494.96 \$
MESSER CANADA INC.	2022-01-21	407792	153.67 \$
M.R.C. DE LA JACQUES-CARTIER	2022-01-21	407793	51 306.51 \$
MUN. CANTONS-UNIS STONEHAM	2022-01-21	407794	6 543.72 \$
MUN. STE-BRIGITTE-DE-LAVAL	2022-01-21	407795	700.66 \$
NEGOTEL	2022-01-21	407796	1 332.76 \$
NICOLE GUILMETTE RELIEURE	2022-01-21	407797	81.20 \$
NVIRA - SOLS ET MATÉRIAUX	2022-01-21	407798	513.77 \$
PRODUITS CAPITAL INC.	2022-01-21	407799	269.76 \$
PROLUDIK INC.	2022-01-21	407800	5 386.58 \$
PROMO DYNAMIQUE	2022-01-21	407801	3 254.62 \$
PROVENCHER ISABELLE	2022-01-21	407802	928.92 \$
RABAIS CAMPUS	2022-01-21	407803	636.59 \$
RANDSTAD CANADA	2022-01-21	407804	5 815.44 \$
REGIE REG. GEST.MAT.RES. DE PORTNEUF	2022-01-21	407805	17 178.53 \$
RICHARD ÉRIC	2022-01-21	407806	26.45 \$
SANI CHARLEVOIX INC.	2022-01-21	407807	9 481.70 \$

NOM	DATE PAIEMENT	NUMERO	MONTANT
SDD SERVICE DANNY DUBÉ INC.	2022-01-21	407808	465.65 \$
SEAO-MEDIAS TRANSC. S.E.N.C.	2022-01-21	407809	3.82 \$
SEL ICECAT	2022-01-21	407810	6 607.32 \$
SERVICES MATREC INC.	2022-01-21	407811	33 991.31 \$
SOLUTIONS INDUSTRIELLES HB	2022-01-21	407812	321.97 \$
SOLUTION TIM	2022-01-21	407813	520.00 \$
SOLUTIONS D'AFFAIRES KONICA MINOLTA LTÉE	2022-01-21	407814	365.82 \$
S-PACE SIGNALETIQUE INC.	2022-01-21	407815	1 230.23 \$
SPECIALISTE STYLO-PAPETERIE INC.	2022-01-21	407816	1 438.85 \$
SP MEDICAL	2022-01-21	407817	179.77 \$
STEIN MONAST	2022-01-21	407818	66.12 \$
STUDIO CRÉATIF (VALÉRIE GARON)	2022-01-21	407819	603.62 \$
THIBAUT & ASSOCIÉS INC. - ARSENAL	2022-01-21	407820	1 551.53 \$
THOMASSIN JOHAN	2022-01-21	407821	112.52 \$
TOROMONT INDUSTRIES LTÉE	2022-01-21	407822	191.63 \$
TRUDEL LISE	2022-01-21	407823	23.00 \$
TURMEL PATRICK	2022-01-21	407824	490.77 \$
ENERGIE VALERO INC.	2022-01-21	407825	6 448.27 \$
USD INC.	2022-01-21	407826	2 410.58 \$
VOLTEC	2022-01-21	407827	1 271.22 \$
VRSB ARPENTEURS GÉOMETRES	2022-01-21	407828	4 063.16 \$
CANON CANADA INC	2022-01-21	407829	200.96 \$
ENT. FORESTIERES SERGE BUREAU INC.	2022-01-21	407830	3 756.40 \$
ENTREPRISES P.E.B. LTEE (LES)	2022-01-21	407831	207 430.02 \$
CONSTRUCTION POLARIS CCM INC.	2021-01-21	407832	28 032.86 \$
SSQ VIE (ASS. COLL.)	2021-12-03	5209	10 895.82 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	2021-12-01	5210	101.18 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	2021-12-01	5211	581.05 \$
PETROLES IRVING MARKETING S.E.N.C.	2021-12-06	5212	5 600.12 \$
DESJARDINS SECURITÉ FINANCIÈRE	2021-12-06	5213	36 590.34 \$
HYDRO-QUEBEC	2021-12-08	5214	3 241.82 \$
HYDRO-QUEBEC	2021-12-08	5215	3 326.28 \$
HYDRO-QUEBEC	2021-12-08	5216	502.60 \$
HYDRO-QUEBEC	2021-12-08	5217	2 233.77 \$
HYDRO-QUEBEC	2021-12-08	5218	1 341.88 \$
HYDRO-QUEBEC	2021-12-08	5219	3 031.87 \$
VISA-DOMINIC HAMEL	2021-12-08	5220	525.40 \$
COM. ADM. REG. RETRAITE & D'ASS.	2021-12-15	5221	2 870.29 \$
REVENU QUÉBEC-REMISES PROVINCIAL	2021-12-15	5222	40 645.90 \$
REVENU CANADA-REMISES FÉDÉRAL	2021-12-15	5223	16 973.68 \$
BELL MOBILITE CELLULAIRE	2021-12-20	5224	1 840.11 \$
BELL MOBILITE CELLULAIRE	2021-12-20	5225	2 138.89 \$
REVENU QUÉBEC-REMISES PROVINCIAL	2021-12-20	5226	70 367.36 \$
REVENU CANADA-REMISES FÉDÉRAL	2021-12-20	5227	29 160.00 \$
DESJARDINS SECURITÉ FINANCIÈRE	2021-12-22	5228	58 694.42 \$
DESJARDINS SECURITÉ FINANCIÈRE	2021-12-31	5229	50 468.42 \$
REVENU QUÉBEC-REMISES PROVINCIAL	2021-12-31	5230	48 036.31 \$
REVENU CANADA-REMISES FÉDÉRAL	2021-12-31	5231	20 879.11 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-01-21	5232	28.24 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-01-21	5233	448.54 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-01-21	5234	1 144.54 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-01-21	5235	37.57 \$

Initiales du maire

6027

Initiales du
secrétaire-trésorier

NOM	DATE PAIEMENT	NUMERO	MONTANT
HYDRO-QUEBEC	2022-01-21	5236	617.93 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-01-21	5237	200.44 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-01-21	5238	365.38 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-01-21	5239	742.72 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-01-21	5240	1 903.80 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-01-21	5241	405.22 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-01-21	5242	1 015.09 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-01-21	5243	116.08 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-01-21	5244	920.19 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-01-21	5245	795.53 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-01-21	5246	751.14 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-01-21	5247	988.19 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-01-21	5248	141.74 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-01-21	5249	424.70 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-01-21	5250	29.20 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-01-21	5251	1 820.50 \$
HYDRO-QUEBEC	2022-01-21	5252	872.78 \$
VILLE DE QUEBEC (CHARLESBOURG)	2022-01-21	5253	48 793.10 \$
	GRAND TOTAL:		2 072 901.27 \$

ANNEXE 2
Liste des engagements budgétaires – Décembre 2021

LISTE DES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES DÉCEMBRE 2021 MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT							
No de bon	Date comm.	Fournisseur	Total engagé	Demandé par	Résolution	Description	No GL
ADM-105379	01-12-21	BELL20	1840.11	Turmel Patrick		CELLULAIRE 2021	02 19300 339
ADM-105612	02-12-21	DRAP70	1551.93	House Hélène		Drapeau 48" x 72" (Québec)	02 19300 640
ADM-105613	03-12-21	SPEC05	567.83	Turmel Patrick		PAPETERIE	02 19000 670
ADM-105614	03-12-21	SPEC05	121.69	Turmel Patrick		PAPETERIE	02 19000 670
ADM-105615	06-12-21	MEDI05	2494.96	Turmel Patrick		PAPETERIE ET ENVELOPPES LAC-BEAUPORT	02 19000 670
ADM-105616	07-12-21	TURM10	231.15	Turmel Patrick		Hébergement Caroline Marier du 7 au 8 décembre 2021	02 13000 310
ADM-105617	09-12-21	JOUR70	1167.00	House Hélène		Discours maire budget 2022 - Écho du Lac	02 13000 340
ADM-105618	01-12-21	ITCL70	228.57	Turmel Patrick		7 licences supplémentaires Microsoft 365 pour les élus	02 19300 335
ADM-105619	01-11-21	SEAO05	3.82	Turmel Patrick		Frais SEAO pour appel offre dispo. Matières organiques	02 13000 494
ADM-105620	01-11-21	ITCL70	11.22	Turmel Patrick		augmenter Microsoft 365 de 13 à 14 utilisateurs	02 19300 335
ADM-105621	01-11-21	ITCL70	2124.74	Turmel Patrick		Microsoft 365 Apps (14 licences) 2021-11-09 au 2022-11-08	02 19300 335
ADM-105622	10-12-21	PGGO05	1121.01	Turmel Patrick		Achat d'une licence supplémentaire de PG	02 19300 335
ADM-105623	03-12-21	TURM10	243.74	Labrecque Richard		Fleurs funéraires père de Alain Zicat	02 16000 610
ADM-105624	14-12-21	TURM10	15.88	Turmel Patrick		Frais pour retour de courrier non réclamé	02 19000 321
ADM-105625	15-12-21	MALL80	5173.88	Turmel Patrick	282-2018	Première facturation progressive pour audit 2021	02 13100 413
ADM-105626	16-12-21	TURM10	15.88	Turmel Patrick		Frais de retour de courrier non réclamé	02 19000 321
ADM-105627	20-12-21	GRAP05	171.31	Labrecque Richard		Cahier administratif Budget 2022 (20 copies)	02 19000 670
REC-707907	30-11-21	CANA05	226.16	Côté Isabelle		Toilette, plomberie et robinet Waterloo SDM	02 70160 522
REC-707908	30-11-21	PROV70	96.61	Côté Isabelle		Accessoires pour Féeerie et soirée reconnaissance des employés	02 16000 610
REC-707909	30-11-21	STGM50	1207.24	Côté Isabelle	112-2021	Intégration oeuvre d'Arts SDM	23 08018 722
REC-707910	01-12-21	CANA05	137.97	Côté Isabelle		Bois pour Féeerie	02 70203 640
REC-707911	01-12-21	AUXP70	159.71	Côté Isabelle		Atelier Pinço et apéro	02 70205 447
REC-707912	02-12-21	DIAB05	1283.12	Côté Isabelle		Graphisme, impression et achat d'images flyers Féeerie	02 70203 340
REC-707913	02-12-21	SPOR05	292.32	Côté Isabelle		Équipement de taekwondo	02 70100 640
REC-707914	06-12-21	CLOU10	172.46	Côté Isabelle		Correction programmation session d'hiver 2022	02 70100 340
REC-707915	07-12-21	GAUT70	17.63	Côté Isabelle		Achats divers pour articles manquants Féeerie	02 70203 640
REC-707916	08-12-21	GAUT70	585.22	Côté Isabelle		Achats soirée reconnaissance des employés	02 16000 640
REC-707917	09-12-21	SDDS70	465.65	Côté Isabelle		Location tapis mairie et caserne avec les tapis 01 novembre au 26 décembre 2021	02 13000 522
REC-707918	09-12-21	PROL05	344.93	Côté Isabelle		Jeu gonflable soirée reconnaissance des employés	02 16000 610
REC-707919	09-12-21	ERAB50	4426.54	Côté Isabelle		Salle et repas soirée reconnaissance des employés	02 16000 610
REC-707920	09-12-21	STUD15	603.62	Côté Isabelle		Montage graphique programmation d'hiver 2022	02 70100 340
REC-707921	10-12-21	LATU10	517.39	Côté Isabelle		Gants et bottes (col bleu)	02 70123 650
REC-707922	13-12-21	PLOM72	574.88	Côté Isabelle		Changement de valve tuyau arrosage	02 70122 522
REC-707923	13-12-21	SEBA60	344.93	Côté Isabelle		Réparation chauffage - bureaux loisirs	02 70122 522

No de bon	Date comm.	Fournisseur	Total engagé	Demandé par	Résolution	Description	No GL
REC-707924	14-12-21	CANA05	172.46	Hamel, Dominic		Peinture pour la caserne (19 litres)	02 22000 640
REC-707925	15-12-21	HAME10	206.94	Côté Isabelle		Frigidaire local de patin	02 70122 640
REC-707926	15-12-21	CONS40	747.34	Côté Isabelle		Retirer toilette sèche près piste 1 SDM	02 70160 522
REC-707927	15-12-21	CCAP10	287.44	Côté Isabelle		Capsule vidéo CCAP Féerie de Noël	02 70203 516
REC-707928	17-12-21	IMPR70	229.19	Côté Isabelle		Affichage de la Gentiane et patinoires	02 70200 340
REC-707929	17-12-21	FREE01	3000.00	Côté Isabelle		Acquisition plan commandite Coupe du Monde saut acrobatique	02 11002 315
REC-707930	20-12-21	AQUA05	661.11	Côté Isabelle		Équipement nautique et vestes de sauvetage	02 70144 649
REC-707931	21-12-21	PROD40	126.47	Côté Isabelle		Sacs à crottes pour patinoires	02 70123 635
REC-707932	21-12-21	IMPR70	172.46	Côté Isabelle		Impression coros (x3) stationnement parc Gentiane et Hébertisme	02 70200 340
SEC-202920	29-11-21	LABO80	109.65	Richard Éric		Savon pour véhicules	02 22400 650
SEC-202921	30-11-21	CANA05	10.93	Richard Éric		Nettoyant pour freins	02 22304 525
SEC-202922	01-12-21	DRAP70	124.17	Richard Éric		Mat pour drapeau (hampe économique # PIF47003)	02 22100 640
SEC-202923	06-12-21	DRAP70	64.13	Richard Éric		2 Dévidoirs pour drapeaux	02 22000 650
SEC-202924	07-12-21	MUNI10	805.58	Richard Éric		Entraide 3, Brasier le 11 novembre 2021	02 22000 442
SEC-202925	08-12-21	SPEC05	377.54	Richard Éric		Support mural pour dépliant # 135772	02 22000 640
SEC-202926	08-12-21	EQUI60	1264.73	Vallé Samuel		4 doublures pour habits nautiques	02 22000 640
SEC-202927	08-12-21	EQUI60	298.37	Vallé Samuel		2 bottillons néoprène avec semelle grandeur 12	02 22400 650
SEC-202928	08-12-21	MART05	91.98	Richard Éric		Veste manche longue femme grandeur Small pour femme brodée charcoal	02 22000 650
SEC-202929	14-12-21	PROD40	269.76	Richard Éric		Détergent pour laveuse à linge	02 22400 650
SEC-202930	15-12-21	MUNI05	6543.72	Richard Éric		3- Entraides. 65, TDL (29-10-21), 3, Brasier (11-11-21), 995, boul. Lac (11-11-21)	02 22000 442
URB-600480	09-12-21	LAME37	58.55	Gendron Yves		ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ SOUMISSION SQ-0140556	02 61000 650
URB-600481	16-12-21	UAPI50	184.98	Gendron Yves		BATTERIE PICKUP NISSAN FRONTIER 2018	02 61000 525
VOI-316902	15-12-21	EXPE30	1724.63	Baillargeon Maxim		LOCATION SOUFFLEUSE / PARTIR LA PATINOIRE DU LAC	02 70131 516
VOI-317272	30-11-21	DESH05	1431.44	Gagnon Pierre		PNEUS D'HIVER VÉHICULE #3 (SABLEUSE)	02 32316 525
VOI-317273	30-11-21	MESS30	153.66	Carréno Gustavo		FRAIS DE LOCATION ACETYLENE/OXYGENE/FERROLINE	02 32200 516
VOI-317274	01-12-21	CARR30	5346.34	Papadeas Dimitri	202-2021	ABRASIF - 150T	02 33100 622
VOI-317275	01-12-21	EURO20	989.93	Sellenet Vincent		ANALYSE D'EAU - REMPLACEMENT DE VERITAS PROBLÈME ORDI	02 41200 453
VOI-317276	02-12-21	HYDR30	24892.09	Carréno Gustavo	301-2021	CAMERA DE SURVEILLANCE - QTÉ 9	23 03427 725
VOI-317277	02-12-21	BELL16	11282.50	Carréno Gustavo	300-2021	DEPLACEMENT DE POTEAU - CH DES CHAUMIERES / F-95772516	02 32401 521
VOI-317278	02-12-21	CANA05	57.49	Gagné François		BATTERIE - DETECTEUR DE METAL	02 32001 526
VOI-317279	03-12-21	ULTR05	613.56	Carréno Gustavo	343-2018	DIESEL CLAIR UFTS ZONE QC3 / QTÉ 475.2L / CONNAIS#11997349	02 32300 631
VOI-317280	03-12-21	ULTR05	5834.71	Carréno Gustavo	343-2018	DIESEL CLAIR UFTS ZONE QC3 / CONNAIS#801900 / QTE 4324.1 L	02 32300 631
VOI-317281	06-12-21	SELI30	3449.25	Papadeas Dimitri	072-2021	SEL +/- 35 T.	02 33100 635
VOI-317282	06-12-21	ENTR21	12803.13	Beaulieu François-O.		TRAVAUX GLISSIERES - CH DES LACS	02 32401 521
VOI-317283	06-12-21	SPAC05	2187.00	Beaulieu François-O.		PANNEAUX SPECIAUX "INTERDICTION DE	02 35501 649

No de bon	Date comm.	Fournisseur	Total engagé	Demandé par	Résolution	Description	No GL
						STATIONNEMENT"	
VOI-317284	07-12-21	DLTA30	3679.20	Carréno Gustavo	106-2021	TRAVAUX ARPENTAGE - 4 CH DE L'ATRE	23 04958 721
VOI-317285	07-12-21	AGRI05	114.98	Gagnon Pierre		PIECES POUR LAVE-GLACE - TRACTEUR 4066R	02 70133 525
VOI-317286	07-12-21	COMP50	862.31	Gagné François		COMPTEUR D'EAU	02 41300 521
VOI-317287	07-12-21	CARR30	2494.96	Papadeas Dimitri	202-2021	ABRASIF - 70T	02 33100 622
VOI-317288	07-12-21	BRAN35	6898.50	Gagnon Pierre	329-2021	PEPINE #9 - VERIFICATION SUITAGE	02 32301 525
VOI-317289	09-12-21	SELI30	3449.25	Papadeas Dimitri	072-2021	SEL - +/- 35t	02 33100 635
VOI-317290	09-12-21	GLS10	63.24	Marier Josée		LIVRAISON HUILE-ESSENTIEL / REF SUPER-F FACTURE #4461	02 41410 522
VOI-317291	09-12-21	TORO10	191.63	Carréno Gustavo		PELLE - ENTRETIEN DECEMBRE 2021	02 32326 525
VOI-317292	16-12-21	CAPI01	574.88	Gagnon Pierre	329-2021	TRANSPORT DE LA PEPINE	02 32301 525
VOI-317293	10-12-21	HYDR10	12013.03	Beaulieu François-O.	207-2021	DEPLACEMENT POTEAU - ROND DE VIREE CH DU CANTON	23 04961 721
VOI-317294	13-12-21	CARR30	3564.23	Papadeas Dimitri	202-2021	ABRASIF +/- 100T	02 33100 622
VOI-317295	13-12-21	META50	114.98	Boivin Patrick		SOUDURE TANK - STEAMER	02 32401 521
VOI-317296	14-12-21	USD005	1785.74	Fontaine Sharon		COMMANDE DE BACS BRUNS & BLEUS	02 45235 642
VOI-317297	14-12-21	MOIS05	574.88	Papadeas Dimitri		REPARATION PORTE ABRASIF - GARAGE EPERON	02 32000 522
VOI-317298	15-12-21	SOLU15	344.93	Gagné François		UREE	02 32000 522
VOI-317299	15-12-21	AGRI05	183.96	Baillargeon Maxim		FILTRE À AIRE - TRACTEUR JD 1026	02 70131 525
VOI-317300	16-12-21	AGRI05	229.95	Boivin Patrick		COUPLEURS POUR LES TRACTEURS	02 32306 525
VOI-317301	17-12-21	SELI30	3449.25	Papadeas Dimitri	072-2021	SEL - 2 VOYAGES	02 33100 635
VOI-317302	17-12-21	CARR30	4277.07	Papadeas Dimitri	202-2021	ABRASIF +/- 120T	02 33100 622
VOI-317303	17-12-21	ENTR45	689.85	Papadeas Dimitri		LOCATION DE CAMION (4H) - DEGLACAGE DES TROTTOIRS	02 33004 443
VOI-317305	20-12-21	ENT70	804.83	Papadeas Dimitri		LOCATION DE PELLE - GRATTE CH NOROIT	02 33000 516
VOI-317306	20-12-21	HYDR15	781.83	Beaulieu François-O.	081-2021	DEBRANCHEMENT DE 2 LUMINAIRES - 68 CH TDL	23 04956 721
VOI-317307	21-12-21	AGRI05	114.98	Baillargeon Maxim		CABLE DE CHUTE À NEIGE	02 70132 525